

**délibération :  
D\_2024\_4\_13**

L' an deux mille vingt quatre, le mercredi 16 octobre à 18 h 00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DU COMITE SYNDICAL, sous la présidence de Monsieur BARDET Christian, .

Nombre de délégués en  
exercice : 52

Date de convocation du : 09 Octobre 2024

Présents : 36

**Titulaires** : Monsieur BRUNO Thierry, Monsieur DANIEL Valéry, Monsieur DESERT Alain, Monsieur GELISSE Ghislain, Madame GILBERT Adeline, Madame GOREAU Bénédicte, Monsieur GUIGNARD Quentin, Monsieur HERBRETEAU Edmond, Monsieur LAFRAIS Jean-Paul, Monsieur LAROCHE Alexis, Monsieur LE MERCIER Jean-Pierre, Monsieur MATHIEU Thierry, Monsieur PANNETIER Gaël, Monsieur PASQUIER Mickaël, Monsieur BARDET Christian, Monsieur LEMBERT Didier, Madame BELLOT Marie-Claude, Monsieur FAVREAU Patrick, Monsieur DE CASTELBAJAC Dominique, Monsieur LEYMERIE Jean-Claude, Monsieur JUILLIEN William, Monsieur VERGNON Bernard, Monsieur HERROUET Jean-Pierre, Madame LONSAGNE Adeline, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur DROILLARD Jean-Michel, Monsieur DI VIRGILIO François, Monsieur PELLISSIER Philippe, Monsieur BROUILLET Pierre, Monsieur BORDE Pascal, Monsieur SILANÈS Christophe, Monsieur MERCIER BRUNO, Monsieur RIVIERE Jean-Michel, Monsieur THIAN T Jean-Christophe, Monsieur PAQUEREAU Claude

Votants : 41

**Objet : Rapport sur le prix  
et la qualité du service 2023**

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame DI VIRGILIO Mireille

**Pouvoirs** :

Monsieur BARBOT Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MICHELET Philippe  
Monsieur TESTAUD Alain a donné pouvoir à Monsieur LEMBERT Didier  
Madame POUPEAU Dominique a donné pouvoir à Madame BELLOT Marie-Claude  
Monsieur BUZARD Laurent a donné pouvoir à Monsieur LAROCHE Alexis  
Madame LEFAURE Claire a donné pouvoir à Monsieur HERBRETEAU Edmond

**Absent(s)** : Monsieur BONNEAU Pierre, Monsieur BREIDENSTEIN Régis, Monsieur DELPECH Etienne, Monsieur DELPECH Pascal, Madame MASSE Nathalie, Monsieur RAUTUREAU Jean-Michel, Monsieur SELIN Sébastien, Madame VIALLE Françoise, Monsieur BOURDIER Christian, Monsieur BACLE Patrick, Monsieur BARON Frédéric

**Excusé(s)** : Monsieur BARBOT Jean-Pierre, Monsieur TESTAUD Alain, Madame POUPEAU Dominique, Monsieur BUZARD Laurent, Madame LEFAURE Claire, Monsieur CHLASTA Patrick

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-Pierre LE MERCIER

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1411-3 sur le rapport annuel du délégataire et L.2224-5 sur le rapport sur le prix et la qualité du service ;

Vu le RPQS 2023 pour le service public d'eau potable du SEP Sud Charente (services des territoires suivants : « Baignes Font Chaude », « Brossacais », « Chalais », « Collines du Montmorélien », « Edon Ronsenac », « Les Essards », « Font des Abîmes », « Font du Gour » et « Salles-Lavalette ») ;

Vu les RAD 2023 pour les services publics d'eau potable des territoires suivants : « Baignes Font Chaude », « Brossacais », « Chalais », « Collines du Montmorélien », « Edon Rosenac », « Les Essards », « Font des Abîmes », « Font du Gour » et « Salles-Lavalette » ;

Considérant ce qui suit :

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable (exercice 2023) est joint en annexe.

**AR Prefecture**

016-200079523-20241016-D\_2024\_4\_13-DE  
Reçu le 23/10/2024

Les Rapports Annuels des Délégués (RAD) pour les services d'eau potable en délégation de service public doivent être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :**

> **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SEP Sud Charente exercice 2023 ;

> **PREND ACTE** des Rapports Annuels des Délégués d'eau potable pour l'exercice 2023 ;

> **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

**Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 16/10/2024, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le

Le Président,  
Christian BARDET